



# SANS PRÉCÉDENT

Grande mise en vente, à titre de réclame

## Environ 3000 mètres de belles Nouveautés

pure laine ou mi-soie, grande largeur

Valeur réelle 2 à 4.50, comme réclame 1.95, 1.65, 1.45, 1.25, 1.05 net.

Choix incomparable de TISSUS et HAUTES NOUVEAUTÉS pour ROBES

pure laine et mi-soie

Echantillons à disposition — 10 % d'escompte au comptant.

GRANDS MAGASINS

## A la Ville de Neuchâtel

24 & 26, RUE DU TEMPLE-NEUF, 24 & 26 9720

### A VENDRE

fauts d'emploi, un joli petit fourneau, presque neuf, se chauffant au coke. S'informer au n° 10009 au bureau Haasenstein & Vogler.

Le soussigné annonce au public de Saint-Blaise et des environs qu'il liquidera un beau choix de

caignons, casquettes et capes

pour hommes et enfants. Beau choix de

cretonne et cotonne.

A la même adresse, beaux canaris, bons chanteurs, à vendre à bas prix. S'adr. à Ch. Pipy, à Saint-Blaise. 9722c

### Choucroute de Strasbourg

Charcuterie de campagne. Sauscisses au foie. Fromage de Gruyère et Limbourg, au magasin BOURQUIN, rue J.-J. Lallemand. 10022c

### APPARTEMENTS A LOUER

A louer beau logement de deux chambres. S'adr. Boine 10. 10065c

### A LOUER

à Saint-Blaise, un logement de deux chambres, cuisine et dépendances, situé au soleil, à proximité du tram. S'informer au n° 10002c au bureau Haasenstein & Vogler.

Dans une maison soignée, centre de la ville, au soleil, logement de six chambres et dépendances, 850-900 fr. S'adresser au notaire Beaujon, Hôtel-de-Ville. 9477

Appartements de trois et six chambres, disponibles pour Noël, rue de l'Industrie. S'adr. Etude Ed. Petitpierre, notaire, rue des Epancheurs 8. 9470

### A LOUER

pour le 24 décembre, un logement de deux chambres, cuisine, cave, galets, situé à Saint-Nicolas. S'adresser à M. E. Bonquin, bureau Jeanhenry & Strittmatter, avocats, Evole n° 17. 9942

26 Feuillet de la Feuille d'Avis de Neuchâtel

### LA SEUR DU MORT

PAR

PIERRE DAX

M<sup>e</sup> Raymond, qui depuis un moment veut parler, se lève.

— Madame, demande-t-il, permettez-moi de vous poser une question: Avez-vous l'habitude de faire vos commissions ou y employez-vous vos gens?

— Cela dépend! répondit-elle hésitante, sans se tourner.

— Madame, continue l'avocat d'une voix sévère, quand on occupe la situation sociale que vous occupez, en général, on se fait servir, mais, comme vous le dites: «Cela dépend!...» Il y a des cas où l'on a intérêt majeur à cloigner son personnel, quelque confiance que l'on ait en lui... C'est pour cela, sans doute, que, contrairement à vos habitudes, quarante-huit heures après le drame et un jour avant l'arrestation de votre mari, vous sortez de chez vous à huit heures du soir, seule, ce qui ne vous arrivait jamais... Vous passez sous le pont du chemin de fer, vous tournez ce pont à gau-

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres.)

### A LOUER

pour tout de suite ou plus tard, Cité-de-l'Ouest 4, un bel appartement au rez-de-chaussée, composé de 5 pièces plus chambre de bonne. Belles dépendances, chambre à lessive, eau, gaz et jardin réservé. Conditions spéciales pour long bail. S'adresser au 1<sup>er</sup> étage. 9597

A louer pour Noël un logement de deux chambres, cuisine et dépendances, bien au soleil. S'adr. épicerie Grünig-Bolle, rue du Seyon. 9923

### A LOUER

pour le 24 juin 1900, un joli appartement de 5 pièces et dépendances. S'adresser pour le visiter à M. Gustave Chable, architecte, rue des Beaux-Arts 18, de 1 h. à 3 h. de l'après-midi. 9922

### Quai des Alpes

A louer pour Noël ou époque à convenir, un bel appartement de six chambres et dépendances; eau, gaz, électricité. S'adresser Beaux Arts 24, 1<sup>er</sup> étage, ou au notaire Brauen, Trésor 5. 9506

Rue des Beaux Arts 28, quai des Alpes, un rez-de-chaussée de 6 pièces avec jardin, un 3<sup>me</sup> étage de 7 pièces, confort moderne. S'adresser à Henri Bonhôte, architecte. 9468

### CHAMBRES A LOUER

A louer deux chambres meublées-chauffables et indépendantes, avec pension. S'adresser faubourg du Lac 3, au 1<sup>er</sup>, à droite. 10004c

Une chambre meublée ou non, pour une dame, rue du Musée 4, au 1<sup>er</sup> étage. 10016c

Chambre à louer. S'adresser rue des Terreaux 13. 9965c

Chambre et pension et pension seule. S'adresser rue Pourtalès 1, au rez-de-chaussée. 9930

Belle grande chambre meublée à louer. S'adresser à la rue Coulon n° 10, rez-de-chaussée. 9670c

Jolie chambre et pension, rue Daperyon 1, Faubourg, 2<sup>me</sup> étage. 8848

Chambre avantageuse, près du Jardin anglais, r. Coulon 2, au 3<sup>me</sup>. 8621

che, vous prenez la direction de la gare. Vous n'y entrez pas, cependant... Vous vous arrêtez devant la boîte aux lettres où vous en jetez une...

Ses paupières battirent.

— Moi?... fit-elle, son calme doublé d'un grand étonnement.

— Oui, vous, affirma M<sup>e</sup> Raymond.

Vous, vous avez porté la lettre qui dénonçait votre mari.

— C'est infâme!... déclare-t-elle.

— Messieurs les jurés, mon moment n'est pas encore venu de parler, déclare le jeune avocat avec ardeur; mais, le lendemain de la promenade que je viens de signaler, le procureur de Clermont recevait à la première distribution une lettre... une lettre mise à la boîte de la gare de Royat, ainsi qu'en attestent les cachets du wagon ambulancier. Dans cette lettre, que M. le président voudra mettre sous vos yeux, vous comparerez les mots: «Villa Sans-Souci» et «qui cherche trouve» avec les mêmes mots qui se trouvent également dans la lettre que voici. L'écriture des autres phrases de la lettre accusatrice est assez bien déguisée, on y sent une volonté de se cacher, mais, comparez les mots «Villa Sans-Souci» et «qui cherche trouve» que Mme Farjeol écrivait à son mari il y a deux ans, puis, gardez votre appréciation pour la minute où vous devrez vous prononcer. Gardez-la, Messieurs les jurés, jusqu'après ma plaidoirie. Je n'ai pas tout dit...

La salle est frémissante de stupeur. On se demande si tout cela n'est pas un ro-

Jolie chambre meublée, indépendante, avec pension. Avenue du Premier-Mars. Convient pour jeune fille ou jeune homme fréquentant les classes. S'inf. du n° 9570c au bureau Haasenstein & Vogler.

A louer rue du Concert 8, au 1<sup>er</sup>, deux jolies chambres meublées contiguës. S'adresser même maison au 2<sup>me</sup> étage. 7985

Belles chambres avec pension soignée. Pension seule. Prix modéré, avenue du 1<sup>er</sup> Mars, 6<sup>er</sup> étage. 9917c

A louer tout de suite une chambre meublée avec ou sans pension, pour une dame ou une demoiselle. Quai du Mont-Blanc 6, rez-de-chaussée, à gauche. 9947

Pour jeune homme rangé, jolie petite chambre de 15 fr., dans bonne famille en ville. — Offres sous H 9928 N à Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

A louer deux belles chambres meublées, Beaux-Arts 17, 2<sup>me</sup>, à droite. 9919c

Jolies chambres meublées ainsi qu'une non meublée si on le désire, avec pension. Faub. du Lac 21, au 1<sup>er</sup>. 9724c

Jolie chambre d'entresol haut, pour bureau ou non meublée. S'adresser au notaire Beaujon, Hôtel-de-Ville. 9478

### ON DEMANDE A LOUER

### Boulangerie

est demandée à louer dans le Vignoble. On achèterait la maison. Ecrire les offres sous pli cacheté à l'agence Haasenstein & Vogler, Neuchâtel, sous Te 2772 G.

Un étudiant cherche à louer une jolie chambre, au centre de la ville. S'informer du n° 9745c au bureau Haasenstein & Vogler.

### LOCATIONS DIVERSES

A remettre pour fin novembre prochain ou pour époque à convenir, aux Fahys, un café-restaurant, bien achalandé. S'adresser à l'étude Ed. Junier, notaire, rue du Musée 6, à Neuchâtel. 9481

man bâti pour la circonstance. L'indignation augmente.

— Oh! oh! exclama-t-on de toutes parts.

Les deux lettres circulent de main en main. Les jurés comparent. Ils se les passent et les reprennent, au milieu d'une rumeur.

L'accusé cherche à lire l'impression que produit l'incident inattendu. La comparaison dure quelques minutes. Le témoin se lève.

— Je n'ai rien à ajouter, mais je maintiens ma déposition, dit-elle en se retirant.

Quelques témoins dont les dépositions sont insignifiantes défilent.

L'attention est rompue.

«La réponse d'Amérique... Pourvu que la réponse d'Amérique arrive!» entend-on de loin en loin dans un chuchotement. Les conversations sont vives dans la salle et dans les couloirs. L'incident des lettres est vivement commenté. Quelques personnes le trouvent favorable à l'accusé, tandis que d'autres se rejettent sur l'ami d'Amérique, qui, disent-ils, pourrait être un ami de circonstance...

L'audition des témoins touche à sa fin. La cour du palais est envahie.

On veut entendre le réquisitoire, on veut assister à la plaidoirie, dit-on passer la nuit. On veut connaître le verdict. Jamais huissiers et factionnaires n'ont eu autant de peine à maintenir l'ordre.

C'est au milieu d'un silence profond que le procureur général prend la pa-

### GRAND LOCAL

à louer, avec sortie indépendante sur la place du Marché. S'informer au numéro 7627 au bureau Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

### OFFRES DE SERVICES

La Famille bureau de placement, rue du Seyon 14, offre deux jeunes filles sachant coudre, pour tout de suite. 10028

Un jeune homme de 17 ans, intelligent, parlant l'allemand, cherche place de

### cocher ou valet de chambre

pour le 1<sup>er</sup> décembre dans une famille. Ecrire sous H 9974c N à Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

### Une fille

de 24 ans, de bonne famille, cherche une place comme gouvernante ou femme de chambre dans une très bonne famille, de préférence à Neuchâtel. Certificats et photographie sont à disposition. Ecrire sous H 10001c N à l'agence Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

### PLACES DE DOMESTIQUES

On demande tout de suite une

### VOLONTAIRE

sachant un peu le français pour aider au service d'une salle à manger. S'informer du n° 9961c au bureau Haasenstein & Vogler.

On demande une bonne domestique de toute moralité, connaissant bien tous les travaux d'une maison soignée. Gages suivant capacités. S'informer du n° 9894c au bureau Haasenstein & Vogler.

### ON DEMANDE

une personne de toute confiance, pour faire et diriger un modeste ménage de deux personnes. Pour adresse, case postale n° 59, à Neuchâtel. 9876

### VOLONTAIRE

On demande une jeune fille pour s'aider dans un ménage de deux personnes. Occasion d'apprendre le français. S'adr. rue Coulon 4, 3<sup>e</sup> étage. 9765

### EMPLOIS DIVERS

### Institutrice

parlant français, anglais et allemand, cherche à se placer avec petite rémunération ou au pair dans un bon pensionnat ou famille. Ecrire les offres sous O F 1134 à O. Ail Füssli, publicité Zurich.

### DEMOISELLE

sérieuse, 24 ans, connaissant l'allemand et le français couramment ainsi que la comptabilité, au courant de la lingerie, cherche place dans une maison de commerce pour la bureau ou comme vendeuse. Préférences modestes. Ecrire sous H 10024c N à l'agence Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

### Directeur demandé

pour fabrique de cacao et chocolat

Un directeur de fabrique, expérimenté et capable sous tous les rapports, connaissant bien la fabrication et en même temps la partie commerciale. Les offres, sur lesquelles on observera la plus grande discrétion, doivent donner des détails exacts sur l'expérience, l'âge et les prétentions de salaire et être adressées à M. J. Lane Dersham, Chairman, The Mazawattee Tea Company, Ltd, 49 et 51 Eastcheap, London E. C. Ho 10252

role. Son langage sobre est plein d'élévation. Il impressionne l'auditoire.

«La complexité morale dont s'entoure l'accusé pour entretenir le mystère est horriblement grave, dit-il. Qu'importe à un homme, s'il n'est pas coupable, de faire connaître telle ou telle circonstance où la faiblesse de la nature a pu l'entraîner. Que doit lui importer un aveu quel qu'il soit, quand il s'agit de marcher la tête haute pendant une existence entière!...

Il semble que cette affaire soit la conspiration du silence.

Hélas! le mort seul sait-il donc? C'est lui pourtant qui, du fond de sa tombe, crie aujourd'hui:

C'est toi qui es l'assassin, je demande vengeance!...»

Vive sensation dans l'auditoire.

«Comment voulez-vous, continue-t-il, que des magistrats instructeurs mènent à bout, facilement, une enquête, quand personne ne veut être sincère. Plus on s'élève dans la société, plus on trouve de subterfuges qui jettent des obstacles sur la route.

L'heure est venue de se prononcer. Elle va sonner la minute où il faudra qu'on sache si l'on approuve le silence volontaire de l'accusé. Les preuves manquent, c'est vrai. Personne n'a vu Farjeol tuer Engilbert. Personne n'a vu la main meurtrière se lever, frapper. Personne n'a vu le crâne s'ouvrir, la cervelle jaillir sur les piles des sapins!... Et pourtant, il y a la victime, il y a le sang qui a fait mare; il y a une famille en deuil!...

### Un commerçant

21 ans, ayant fait un bon apprentissage, cherche engagement dans la Suisse française, de préférence dans une maison de denrées coloniales. Bonnes références. Ecrire sous F 3126 à Haasenstein & Vogler, Lugano. A 3126 O

On demande deux bons ouvriers

### serruriers.

S'adresser à M. E. Léger, aux Verrières-Suissees. 10020

### On cherche

pour une jeune fille de 16 ans, parlant bien l'allemand et le français, une place dans un hôtel ou magasin, pour y faire l'apprentissage. Entrée le 1<sup>er</sup> novembre. S'adresser à M<sup>lle</sup> Altwegg, hôtel Krone, Altendorf (Uri). 9841c

### On aimerait placer

une grande jeune fille de 17 ans, chez une bonne tailleurse parlant le français, ou dans une autre bonne famille. Entrée immédiate. S'adresser à M. N., poste restante, Neuveville. 9907c

Une bonne tailleurse cherche place dans un bon atelier de couture de la ville. — S'adresser le soir à 7 heures, Ecluse 13, au 1<sup>er</sup> étage, à gauche, Neuchâtel. 9846c

Employé intéressé pour la vente en gros d'un article de grande consommation. Bénéfices certains. Ecrire sous H 9399 N à Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

### PERDU OU TROUVÉ

#### PERDU

dimanche un portemonnaie en peluche contenant quelque argent. Prière de le rapporter, contre récompense, rue du Rocher 24. 10018c

### On a perdu

samedi dernier en ville, un livret de Caisse d'épargne. La personne qui l'aurait trouvé est priée de le rapporter au bureau Haasenstein & Vogler. 10026c

### AVIS DIVERS

Café-Brasserie de la Promenade

Ce soir à 8 1/2 heures

### GRANDS CONCERTS

donnés par la troupe

### VICTORIA MARIAGAC

M<sup>me</sup> VICTORIA, chanteuse de genre  
M<sup>me</sup> VIVIANNE et de KASINE  
M. Naudin 9963  
M. D'Albret, comique

### LES MARIAGAC

DUOS à transformations instantanées

— Répertoire varié et choisi —

Sept personnes

Trois dames Quatre messieurs

Grand succès.

### IMPRIMERIE

### Paul ATTINGER

20, avenue du Premier-Mars, NEUCHÂTEL

Factures, Entêtes de lettres, Enveloppes, Etiquettes.  
Lettres de mariage, de deuil, Cartes d'adresse, Cartes de visite, Menus.  
Affiches, Programmes, Circulaires, Prospectus.  
Travaux administratifs. Journaux, revues, volumes, brochures. Impressions en couleurs. 561

TRAVAIL SOIGNÉ. — PRIX MODÉRÉS

Si l'accusé n'est pas l'assassin, qu'il se justifie par une explication que nous attendons et que nous demandons depuis trois mois.

Les jurés sont impressionnés. Leurs traits révèlent l'hésitation.

Ils approuvent le terrible réquisitoire, mais... le manque de preuves est là... Peut-on demander la tête d'un homme que l'on ne sait pas coupable? Peut-on, vivant, le murer dans une tombe?

Charmés des paroles imagées, ils le sont, mais convaincus? non.

Un d'eux dit:

— Nous avons besoin de la réponse d'Amérique: il nous la faut.

— Et si elle ne vient pas cette réponse? insinue le président.

— Qu'on télégraphie à la police pour savoir si Jules Versant existe.

— C'est déjà fait!

Jacques Farjeol écoute, attentif. Il a l'espoir et l'énergie que donne l'innocence.

La parole est donnée à M<sup>e</sup> Raymond, défenseur.

Il se lève, très beau dans sa jeunesse, très impressionnant dans cette heure terrible, pendant laquelle de son éloquence va jaillir l'acquiescement ou la condamnation de son ami.

L'attention est extrême. Tous les yeux sont suspendus à ses lèvres. Le silence est poignant.

(A suivre.)

# Académie de Neuchâtel

Inscriptions le lundi 16 courant et jours suivants  
de 9 heures à midi, au bureau du recteur

Commencement des cours le 17 octobre

La date de l'installation du nouveau recteur sera annoncée ultérieurement. 9988

## ASSOCIATION PATRIOTIQUE RADICALE

Section de Neuchâtel-Serrières

Assemblée des électeurs radicaux

Samedi 14 octobre 1899, à 8 heures du soir

## AU CERCLE NATIONAL

### ORDRE DU JOUR:

Elections au Conseil national.  
Désignation des jurés fédéraux.  
Nomination des délégués à l'Assemblée de Corcelles.

Tous les citoyens radicaux sont invités à y assister.

10010 LE COMITÉ.

## Société suisse des Commerçants

SECTION DE NEUCHÂTEL

Prochainement, reprise des cours (français, allemand, italien, espagnol, comptabilité, arithmétique commerciale, droit commercial, calligraphie, sténographie, dactylographie, etc.)

**COURS GRATUITS** pour tous les membres actifs de la Société.  
Moyennant une faible rétribution, les jeunes gens ne faisant pas partie de la Société sont admis également à suivre ces cours en qualité de **membres externes**.  
Pour renseignements et inscriptions s'adresser au président de la Société, **M. P.-H. Wallème**, Beaux-Arts 13, au secrétaire, **M. Julien Junod**, Mail 5, ou à **M. Albert Henriad**, membre de la Commission des études, Moulins 21.

La clôture du cours de français organisé par la Société suisse des Commerçants pendant le semestre d'été, coïncidera avec la rentrée d'octobre.

9563 Le Comité.

## Société des Papeteries Méridionales

Liste des obligations sorties au tirage du 29 septembre 1899, pour être remboursées à Neuchâtel (Suisse) le 1<sup>er</sup> mars 1900 :

|  | 736  | 740  | 750  | 818  | 874  | 1931 | 1903 | 2012 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|------|
|  | 2039 | 2069 | 2074 | 2082 | 2210 | 2524 | 2366 | 2385 |
|  | 2487 | 2489 | 2506 | 2534 | 2552 | 2601 | 2621 | 2624 |
|  | 2626 | 2627 | 2653 | 2659 | 2677 | 2683 | 2759 | 2805 |
|  | 2830 | 2837 | 2856 | 2882 | 2921 | 2936 | 2947 | 2998 |

Turin, le 29 septembre 1899.

Société des Papeteries Méridionales :  
L'administrateur délégué,  
**G. Emery.**

## BONNES VENDEUSES

connaissant la branche sont cherchées pour articles de mode et manufacture. Bon gage et emploi fixe. Entrée tout de suite, soit le 15 octobre. Langues allemande et française exigées.

O H 3366

**S. KNOPF, Place de la Gare, Berne.**

## ACADÉMIE DE NEUCHÂTEL

Cours libres de langue italienne

M. le professeur **Ambrogi** donnera deux cours libres de langue italienne, l'un destiné aux débutants, l'autre, supérieur, destiné aux élèves plus avancés.

Chacun de ces cours comprend quarante leçons.

Commencement des cours samedi 21 octobre. Inscriptions au Secrétariat de l'Académie. 9899

Jeune homme, 30 ans, qui sait un peu le français

## cherche pension

dans une famille française aux environs de Neuchâtel, où il aurait l'occasion de se perfectionner dans la langue. Ecrire avec prix à E. L., poste restante, Thoune. 9905c

Soupe aux pois et au riz

tous les dimanches

## BOUILLON DE VIANDE

tous les mercredis

Soupe aux grus

tous les jeudis

## A la Cuisine Populaire

sur la Place du Marché.

## J. BRUAND

Atelier spécial pour la

fabrication et réparation de

DENTIERS EN TOUS GENRES

Travail soigné Prix modérés

15, Faubourg du Château, 15

9945

## Leçons d'anglais

Miss **Bickwood** reprend ses leçons dès le 1<sup>er</sup> septembre. Pour renseignements, s'adresser Evole 15, au 2<sup>me</sup> étage. 8714

## On désire

placer tout de suite, contre prix de pension convenable, dans la Suisse française, de préférence chez un instituteur, un garçon de 14 ans, où il aurait l'occasion d'apprendre le français et de fréquenter les écoles. S'adresser à M. J. Detwyler, instituteur, Sissach (Bâle Campagne). 9986

En réponse à l'annonce parue dans cette feuille le 10 courant, sous en-tête

## PIANO

nous croyons utile d'informer le public que cette annonce a pour auteur un nommé **Passard**, de Morges, se disant aussi comptoir général d'instruments de musique. Le même individu offre régulièrement de temps en temps dans les journaux, par des offres anonymes alléchantes, des pianos soi-disant d'occasion pour **cause extra**, etc.

Ce **Passard** cherche par ces annonces à faire du tort à notre marque, parce que nous avons refusé de lui livrer des pianos pour des motifs de tout premier ordre, et nous mettons volontiers la correspondance y relative à la disposition de ceux que cela peut intéresser.

Bienne, le 12 octobre 1899.

## Burger & Jacobi

Diplômé à l'exposition de Zurich et Genève. Médaille d'or à l'exposition cantonale bernoise, à Thounne 1899. 10017

## CONVOGATIONS & AVIS DE SOCIÉTÉS

## Société de Monteponi à TURIN

La Société de Monteponi informe les porteurs de ses obligations 4 1/2 % de 500 francs que le titre n° 1018 faisant partie des obligations sorties au dernier tirage, remboursables sans frais le 1<sup>er</sup> mai 1899 chez MM. Berthoud & Co, banquiers, à Neuchâtel, n'a pas été encaissé jusqu'ici et a cessé de porter intérêt dès cette date du 1<sup>er</sup> mai 1899.

Turin, septembre 1899. 9993

## SOCIÉTÉ DE TIR

## La Petite Carabine

DIMANCHE 15 OCTOBRE

de 8 h. du matin à la nuit

## TIR D'INAUGURATION

du Stand aux Fahys

Distance : 50 mètres

Somme exposée 300 fr.

en prix et primes

2 bonnes cibles, 4 tournantes

Tous les amateurs du tir au flobert sont cordialement invités.

9972 Le Comité.

## CERCLE DU MUSÉE

LES 10008

## SOUPERS AUX TRIPES

du samedi ont recommencé

## ÉTAT-CIVIL DE NEUCHÂTEL

### Promesses de mariages.

Fritz Jörg, employé postal, Bernois, et Bertha-Anna Christinat, repasseuse, Van-douss, les deux à Neuchâtel.

Charles Germain Pachoud, batelier, Valaisan, à Saint-Gingolf, et Emma Enzen, repasseuse, Bernoise, à Neuchâtel.

Louis-Léon Borel, comptable, Neuchâtois, et Marie-Emilie Tschachtli, ménagère, Fribourgeoise, les deux à Couvet.

Paul-Emile Quinche, forgeron, Neuchâtois, et Rosette Mischler, cuisinière, Bernoise, les deux à Lausanne.

### Naissances.

7. Robert-Eugène, à Eugène-Edouard Vuarnoz, commis au chemin de fer, et à Ida née Rastorfer.

8. Edmond, à Edmond Lesegretain, négociant, et à Elisa-Bertha née Kleiner.

### Décès.

8. Edmond, fils de Edmond Lesegretain, négociant, et de Elisa-Bertha née Kleiner, Neuchâtois, né le 8 octobre 1899.

9. Charles-Aurèle, fils de Charles-Louis Hüsswirth et de Hermance née Maire, Berinois, né le 6 octobre 1899.

9. Eliss-Marie née Conchoud, servante, veuve de Jean-Samuel-Auguste Humbert-Droz, Neuchâtois, née le 21 mars 1833.

10. Madeleine née Charles, ménagère, épouse de Henri Landis, Zurichoise, née le 12 janvier 1843.

## NOUVELLES POLITIQUES

### LE CONFLIT ANGLO-BOER

On lit dans le « Temps » :

Les positions des forces ennemies se précisent depuis plusieurs jours. Comme elles ne paraissent pas devoir varier d'ici quelque temps, nous les résumons pour fixer le premier « moment » de la campagne.

Il y a deux théâtres principaux d'opérations : l'un sur la frontière du Natal, l'autre sur la frontière ouest du Transvaal.

Au sommet du triangle natalien d'entre Orange et Transvaal, à proximité de Laing's neck, qui en forme la pointe, une dizaine de milliers de Boers sont concentrés autour de Volksrust et Sand-spruit, sur la ligne de Johannesburg. De fortes patrouilles parcourent cette partie de la frontière. Ainsi, de Ladysmith, on mande au « Daily Telegraph » que mille Boers ont été vus à l'est de Charlestown.

Sur les deux côtés du même triangle, les Boers ont aussi occupé quelques positions. Ceux du Transvaal ont de l'artillerie sur les Pogwain hills, hauteur un peu au sud-est de Laing's neck ; ceux de l'Orange sur le Krans Kop, un peu au sud de Botha's pass, sur la frontière entre l'Orange et le Transvaal.

Enfin, au sommet des deux angles de base du triangle, savoir Harrysmith, dans l'Etat d'Orange, et Vryheid, dans le Transvaal, des forces boers sont aussi concentrées. On n'en sait pas le nombre. Les renseignements des réfugiés varient toujours.

Le total des troupes boers sur cette frontière est estimé à 13,000 hommes par le « Times ». Quant on fait la somme des chiffres fournis par les correspondants du Natal, on arrive à près de 25,000 hommes. C'est entre ces deux extrêmes qu'il faut probablement chercher la vérité.

Les Boers ont été armés de fusils Mauser achetés en Allemagne. Mais il paraît certain que les cartouches sont tellement défectueuses qu'on a dû abandonner le mauser dans la plupart des contingents. 20,000 martinihenry ont été distribués.

Quant aux Anglais, ils sont massés autour de Ladysmith et de Glencoe, ayant évacué toute la partie supérieure du triangle pour se concentrer sur la base. Leurs positions d'aujourd'hui sont mal connues. Depuis cinq ou six jours, en effet, les correspondants ne transmettent plus de nouvelles sur leurs mouvements. On sait cependant que leur position la plus avancée au nord (c'est aussi la plus forte) est à Craigside, entre Glencoe et Dundee. Il y a deux camps retranchés à Ladysmith. Quant à leurs forces, elles ne sont guère au-dessous de 20,000 hommes, puisque le reste du contingent indien (5e dragons, 9e lanciers, régiment de Gloucester et 2e Gordon highlanders) est annoncé aujourd'hui.

## L'ENTHOUSIASME A LONDRES.

Mardi matin, à neuf heures, 105 hommes du régiment des lanciers de la Nouvelle-Galles du Sud, venant d'Aldershot, à destination du sud de l'Afrique, ont traversé Londres. Une foule immense se pressait sur leur passage. La circulation dans la Cité en a été complètement désorganisée ; les policemen étaient sur les dents. Les 105 lanciers ont été accueillis par des hurrahs et par des cris frénétiques de : « A bas Krüger ! » La foule a réclamé à la musique des grenadiers de jouer une deuxième fois le « God save the Queen ». La musique s'est aussitôt exécutée.

Les ovations faites aux 105 lanciers ont été interminables, et il a fallu près d'une heure pour que la Cité reprit son aspect habituel.

Depuis des années on n'avait vu pareille manifestation. Dans le monde des affaires, la frénésie de la guerre fait des progrès. Pas un café-concert qui n'ait ses chansons de circonstance. Toutes sont applaudies et redemandées.

M. Rudyard Kipling, non content de chauffer la ferveur guerrière du pays par ses nouvelles et ses vers, entre maintenant dans la carrière de l'éloquence. Il prendra la parole, vendredi prochain à Brighton dans un grand meeting, pour faire l'apologie de la politique du gouvernement.

Lord James de Hereford, membre du gouvernement, dit que la situation est désormais claire. Aucun ministre ne pouvant maintenant reculer devant la guerre.

### AU CAP.

Pas de pain. Pas d'argent. Et les réfugiés de Johannesburg continuent d'arriver. Ce ne sont que des miséreux.

Une cinquantaine de mille réfugiés ont quitté le Rand. Le Cap fait appel à la charité publique dans tout l'empire pour les abriter, les nourrir et s'en débarrasser.

Une dépêche de Kimberley au « Cape Times » dit qu'on est indigné de la conduite du gouvernement du Cap et de M. Schreiner, qui a fait notifier aux fonctionnaires civils de ne pas participer aux préparatifs de guerre. En conséquence, un grand nombre d'employés sont revenus du camp. Tous ceux qui avaient été incorporés dans la garde urbaine ont offert leur démission de ce corps.

Une réunion d'Afrikaners, tenue à Paarl (colonie du Cap), a décidé d'organiser un service de la Croix-Rouge pour le Transvaal. Les Afrikaners donnent comme raison à cette décision que l'organisation du service d'ambulances de la Grande-Bretagne est suffisante, tandis qu'il n'en est pas de même au Transvaal.

### SUR LA FRONTIÈRE OUEST.

La garnison s'attendait à être attaquée la nuit de mercredi à jeudi.

Toutes les précautions avaient été prises : les hommes reposaient tout armés ; les avant-postes ont été renforcés.

On croit que les Boers ont tenté de bombarder la ville.

On mande de Boulouwayo que les volontaires de la colonie Plumer sont dirigés sur Tuli.

### LES COLONIES ANGLAISES.

Le Colonial office de Londres communique à la presse la note suivante :

Le gouvernement a reçu, le 11 juillet dernier, un télégramme du gouverneur du Queensland offrant à l'Angleterre, dans le cas d'hostilités avec le Transvaal, 250 fantassins, et une batterie d'artillerie. D'autre part, le 29 septembre, le gouverneur de la Nouvelle-Zélande a offert par dépêche un contingent consistant en deux compagnies de fusiliers, équipés aux frais de la colonie.

Les offres faites par le Queensland et la Nouvelle-Zélande ont été définitivement acceptées le 3 octobre, et des offres similaires des gouvernements de l'Ouest australien et de la Tasmanie ont été acceptées les 5 et 9 octobre suivants.

Le gouvernement de Sa Majesté a décidé de traiter les contingents coloniaux, du jour de leur débarquement dans l'Afrique du Sud, comme faisant partie intégrale des forces impériales, de leur allouer la même solde qu'aux troupes impériales, d'acquiescer aux frais du Royaume-Uni les frais de transport, aller et retour, et d'accorder des pensions aux blessés, ou des secours aux familles, aux frais également du gouvernement impérial.

Lord Asquith, ancien ministre libéral, parlant à Londres dans une réunion d'électeurs de son parti, a dit que l'Angleterre voulait éviter la guerre, mais que, la guerre lui étant imposée, elle ira jusqu'au bout.

M. Brodrick, parlant à Guildford, a dit qu'il estimait que le gouvernement ne pouvait que repousser la sommation du Transvaal.

Le lord-maire, parlant à Mansion-House, a dit que les pierres de la Cité se soulèveraient pour détruire le gouvernement qui accorderait une minute d'attention à l'ultimatum du Transvaal.

Le bruit a couru à Londres dans la soirée de mercredi que l'agent britannique à Pretoria avait été assassiné. Ce bruit demande à être confirmé. L'agent britannique devait quitter Pretoria dans la soirée de mercredi.

Le correspondant de la « Morning Post » à Pietermaritzburg croit que les hostilités ne commenceront pas avant aujourd'hui.

Par contre, le correspondant du « Daily Telegraph » à Ladysmith assure que les Boers de l'Etat d'Orange ont pénétré

dans le Natal avec les Boers du Transvaal et que les Orangiens se sont emparés d'un train appartenant au Natal.

Le « Times » de mercredi publie, à la suite de l'ultimatum du gouvernement boer, les lignes suivantes :

« Nous avons tout lieu de croire que la réponse qui sera envoyée par le gouvernement de Sa Majesté à la dépêche qu'on vient de lire, contiendra simplement une brève expression, expression de regret que le président Krüger ait cru devoir adresser une dépêche aussi grave au gouvernement de Sa Majesté, et déclarera, en même temps, que le gouvernement de Sa Majesté n'a pas d'autre communication à lui faire pour le moment. »

### France

Le « Petit bleu » dit que les événements du Transvaal rendant nécessaire un échange de vues entre le comte Mouravieff et M. Delcassé, le départ du comte, qui était fixé à samedi, sera peut-être retardé.

Le « Figaro » assure que le comité des missions évangéliques de Paris a envoyé à la reine Victoria une adresse dans laquelle il la supplie de maintenir la paix avec le Transvaal.

La commission d'instruction de la haute-cour a accordé la mise en liberté provisoire demandée par le comte de Juvisy, mais elle a refusé celle de M. de Monicourt.

### Belgique

A l'occasion du 74<sup>e</sup> anniversaire de naissance du président Krüger, la légation du Transvaal à Bruxelles a été pavée de drapeaux.

Plusieurs personnes, croyant que ce pavage signifiait un premier succès des armées boers, ont adressé des félicitations à M. Leyds.

Une souscription a été ouverte à Anvers pour l'envoi d'une ambulance belge au Transvaal.

### Bavière

On annonce de source sûre que la Bavière a refusé de participer aux frais des travaux projetés pour la régularisation du haut Rhin et que, étant donné ce fait, le gouvernement impérial aurait renoncé à inscrire dans son prochain budget un crédit pour les dits travaux.

### Autriche-Hongrie

La « Gazette de Francfort » apprend de Budapest que le ministre du commerce hongrois a soumis mercredi à la Chambre des députés un projet de loi sur le recensement général en Hongrie, qui devrait se faire du 31 décembre 1900 au 10 janvier 1901 et pour lequel le gouvernement demanderait un crédit de 740,000 florins.

### Italie

Le journal socialiste « Avanti », reproduisant le bruit d'après lequel le général Canzio enrôlerait en ce moment, à Gènes, un corps de volontaires pour le Transvaal, dit que le gouvernement italien a donné au gouvernement anglais l'assurance qu'il mettrait obstacle à toute tentative d'expédition de ce genre.

### Espagne

Le juge militaire chargé de procéder à une instruction au sujet des dénonciations relatives à l'affaire de Montjuich, a terminé son enquête, dont les résultats constituent un dossier comprenant cinq parties très volumineuses et contenant un très grand nombre de déclarations.

On dit qu'il y a, parmi les témoins, un capitaine d'infanterie qui a déclaré qu'il avait vu commettre des actes de violence envers des prisonniers. Après avoir examiné le dossier, le tribunal décidera s'il y a lieu ou non d'intenter un procès aux personnes qui sont accusées de s'être livrées à des sévices.

Le gouvernement a accepté la démission du maire de Barcelone.

### Etats-Unis

Le ministre des affaires étrangères déclare ignorer si le Transvaal nommera un représentant autre que le général Oberine, mais il déclare qu'il refusera de recevoir tout sujet américain.

On annonce que la Grande-Bretagne a demandé au gouvernement des Etats-Unis de vouloir bien prendre en main les intérêts des sujets anglais au Transvaal. Le président Mac Kinley aurait accepté cette demande.

En échange, l'Angleterre a accordé aux Etats-Unis l'autorisation nécessaire pour qu'un officier américain accompagne les troupes anglaises au Transvaal.

Le général Slocum, attaché militaire des Etats-Unis à Vienne, a été désigné pour cette mission.

## Aux électeurs

Nous engageons tous nos lecteurs à demander la Médecine nouvelle illustrée (16<sup>me</sup> année), qui leur sera envoyée gratuitement et franco pendant deux mois ; ils trouveront dans cette excellente publication les renseignements les plus complets et les plus précis sur la guérison de toutes les affections nerveuses, récentes ou chroniques, les maladies de poitrine, du foie, de la peau, des reins, des voies urinaires, du diabète, tumeurs, etc. Consultations gratuites. Ecrire Hôtel de la Médecine Nouvelle 19, rue de Lis-boane, Paris. Aux personnes comprenant l'allemand on envoie aussi gratuitement une brochure allemande illustrée. H8920X

## NOUVELLES SUISSES

**Assemblée de chemineaux.** — Une assemblée comprenant une soixantaine de chemineaux de la place de Berne a discuté mercredi soir la question des élections au Conseil national. Il s'agissait de savoir si M. Sourbeck serait, ou non, porté comme candidat, ou si, du moins, il serait soutenu par les chemineaux dans le cas où il serait porté par le parti radical. Une longue discussion s'est engagée, d'aucuns disant que la présence de M. Sourbeck au Conseil national serait particulièrement utile en ce moment, étant données les questions portées au programme de la prochaine session législative. Deux autres orateurs ont fait observer qu'adopter la candidature de M. Sourbeck, c'était introduire la politique dans l'organisation des chemineaux, et qu'à leur avis, la meilleure politique des chemineaux consistait à n'en point faire.

Enfin, l'assemblée a décidé, par 44 voix contre 4, de déclarer au parti radical que les chemineaux bernois appuieraient la candidature de M. Sourbeck au Conseil national.

**Elections du 29 octobre.** — Le comité électoral du parti démocratique du 1er arrondissement fédéral (Zurich) propose le professeur Zurcher comme successeur de M. Schappi au Conseil national.

— Les députés au Grand Conseil du 33e arrondissement (Saint-Gall) se sont prononcés à l'unanimité pour la confirmation des trois représentants au Conseil national de cet arrondissement, le colonel Berlinger, le landammann Curti et le professeur Hilty.

**Le congrès pénitentiaire,** ouvert mardi à Bellinzona, a continué mercredi ses séances à Lugano. Dans la réunion générale, tenue à l'Hôtel-de-Ville, on a entendu et discuté d'intéressants rapports de MM. Schafroth, de Berne, et Rerich, de Genève, sur l'influence de l'alcoolisme sur la criminalité. L'assemblée a adopté une résolution exprimant la gratitude du congrès pour l'œuvre bienfaisante des sociétés de tempérance et d'abstinence.

**APPENZEL (Rh.-Ext.)** — Samedi matin, en entrant dans son écurie, un brave agriculteur de Schwelburen ne fut pas peu surpris de constater que quatre de ses plus belles vaches gisaient sur leur litière, à demi asphyxiées. Une enquête, ouverte aussitôt, établit que les appareils de ventilation avaient été fermés pendant la nuit, probablement par un vagabond qui avait couché dans l'étable. Trois des vaches malades sont aujourd'hui guéries, mais l'une d'elles a dû être abattue.

**TESSIN.** — Le département fédéral des postes a informé le gouvernement tessinois qu'il a approuvé le projet d'établissement d'une double ligne télégraphique à travers le Gothard, l'une de Bellinzona à Lucerne, l'autre de Milan à Lugano et à Zurich. Les dépenses prévues à 440,000 fr., seront inscrites au budget de 1900.

**VAUD.** — Un voyageur monte de Bursins à Burtigny, dit le « Courrier de la Côte »; à un moment donné, il coupe à travers champs et passe entre deux vignes pour raccourcir son chemin. Il voit les bois d'un cep traînant à terre; par amour pour le produit de cette précieuse plante, il enlève les lacets de sa chaussure, relève les sarments et les attache avec grand soin; mais au moment où il sort de la vigne, le garde est là, impitoyable, fidèle à la consigne: « Monsieur, vous vous rappellerez l'heure. »

Le voyageur, à moitié déchaussé, marchant avec peine, continue sa course en réfléchissant aux vicissitudes humaines.

Trois jours après, le trop compatissant voyageur reçoit l'avis d'avoir à payer 3 fr. 60 pour s'être introduit dans les vignes en temps défendu.

« Oh! injustice des hommes! s'écrie notre homme, après Dreyfus c'est moi: donner mes lacets, perdre mon temps, me fatiguer avec des soldiers sans attaches, tout cela par bonté d'âme, et être condamné à l'amende. C'est pourtant trop fort! » Le malheureux jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

## CANTON DE NEUCHÂTEL

### GRAND CONSEIL

Séance du 12 octobre.

Présidence de M. G. Courvoisier, président. La séance est ouverte à 9 heures. Le procès-verbal est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une pétition par laquelle le citoyen Ch.-Fréd. Gaillé, de Fresens, demande à bénéficier de la pension accordée aux vétérans de 1848. Le citoyen Götteroux adresse une requête semblable au Grand Conseil. — Renvoyé à la commission des pétitions.

Une demande en grâce de Jacques-Robert Nicoud est renvoyée au Conseil d'Etat et à la commission des pétitions.

Le Conseil d'Etat prévoie affirmativement au sujet des demandes en grâce de Numa Veuve et de Fanny Colombo. — Renvoyé à la commission des pétitions.

Le Conseil d'Etat fait une communication sur la convention du 22 mars 1882 relative à l'emprunt de 3,000,000 de fr. contracté auprès de la Banque commerciale de Bâle. L'Etat de Neuchâtel s'é-

tait engagé, dans l'éventualité de nouveaux emprunts, à donner à conditions égales la préférence à cet établissement financier. Une nouvelle convention a été passée, en vertu de laquelle cette stipulation sera respectée pour l'emprunt destiné à couvrir les frais de transformation des gares des Montagnes et l'Etat déclaré libre de tout autre engagement. — Acte est donné au Conseil d'Etat de sa communication.

M. Gérold Jeanneret est désigné pour remplacer M. Ali Guinand, décédé, dans la commission du budget et des comptes de 1899.

**Enseignement professionnel.** — Le Conseil d'Etat demande la révision de l'art. 7 de la loi sur l'enseignement professionnel pour le mettre en harmonie avec la procédure adoptée par la Confédération pour les subventions fédérales. Au lieu donc de prévoir que « l'Etat paie pour chaque école communale une allocation égale à la subvention fédérale », le nouvel article disposerait que l'allocation de l'Etat pour chaque école communale peut s'élever à la moitié des sommes dépensées pour traitement du personnel enseignant, locaux scolaires et matériel d'enseignement.

Renvoyé à la commission chargée d'examiner le projet sur l'enseignement professionnel.

Le Conseil vote un crédit de 2851 fr. 70 pour réparations majeures à la maison d'école du quartier des Bulles, commune de la Chaux-de-Fonds.

**Emprunt d'Etat de 5,250,000 francs** destiné à la consolidation de la dette flottante et à la couverture de crédits votés par le Grand Conseil. — M. J.-P. Jeanneret demande qu'on établisse dans le budget et les comptes une distinction entre les dettes représentées par des capitaux de dotation et celles résultant des services publics ordinaires. Dans le cas spécial, les premières figurent pour environ 1,700,000 fr. — M. F. Soguel répond qu'il y a quelque inconvénient à agir ainsi, vu parfois la difficulté de déterminer la partie productive et la partie improductive des capitaux de dotation. — M. Ed. Droz dit qu'il cherchera à donner satisfaction au désir exprimé.

M. Comtesse donne des explications sur l'actif productif de l'Etat, qu'il évalue à 17 millions (y compris le Jura-Neuchâtelois), plus la mine d'asphalte. Il sera d'ailleurs publié pour le 1er janvier 1900 un inventaire de la fortune de l'Etat.

M. J.-P. Jeanneret déclare qu'il avait surtout pour but, en vue d'emprunts ultérieurs, d'arriver à la constatation que l'amortissement de notre dette est ou n'est pas normal.

M. Ed. Droz, chef du département des finances, a l'impression que cet amortissement n'est peut-être pas tout à fait en rapport avec l'augmentation de la dette, question dont il se réserve l'examen.

M. Peter-Contesse préférerait, au sujet de l'emprunt en cause, un amortissement du 2 au lieu du 1 pour cent, qui permettrait au canton de se libérer en 23 ans plutôt qu'en 41 ans, par conséquent de rentrer dans un système d'amortissement plus conforme que l'actuel à la situation financière générale.

M. F. Soguel pense que cette question ne peut être discutée à propos de l'emprunt proposé et qu'elle gagnerait à être mûrie.

M. Ed. Droz fait observer que l'Etat ne dispose pas des ressources nécessaires à un amortissement plus considérable et s'endetterait à passer outre. Il déclare de plus que si la convention était remise en cause, l'Etat ne pourrait probablement plus traiter sur les mêmes bases.

(Rappelons ici que pour l'emprunt de 5,250,000 fr., avec l'intérêt à 4 %, la totalité des titres sera prise à forfait par la banque Pury & Cie et la Banque cantonale à Neuchâtel, au cours de 99 1/4 %. Les banques domiciles de paiement auront droit à une commission de 1/4 % sur les coupons et de 1/8 % sur les obligations remboursées par leurs soins.)

M. James Perrenoud appuie l'opinion qu'il serait dangereux de laisser la convention devenir caduque, car le loyer de l'argent présente une tendance certaine à la hausse.

M. Jean Berthoud ajoute à ces arguments celui que l'emprunt est convertible.

M. J. Calame-Colin pense que dans les circonstances actuelles, la convention est la plus favorable qu'on pût obtenir; mais il ne lui paraît pas convenable de la voter sans la soumettre à une commission qui rapporterait demain et dont il demande la nomination. L'orateur combat l'idée de M. Peter-Contesse, dont l'adoption obligerait les contribuables à payer un supplément d'impôt; elle pourra être examinée encore à temps lorsque nous serons au clair sur la situation financière de l'Etat, puisque la convention contient une clause relative à la conversion de l'emprunt.

M. Droz, sans s'élever contre le renvoi à une commission, fait remarquer que le rapport imprimé a permis aux députés de s'éclairer à souhait.

Etant entendu que le Conseil ne siègera pas demain, M. Calame-Colin retire sa proposition.

Le projet d'emprunt est pris en considération puis voté sans opposition.

Le Conseil vote un crédit de 2,500 fr. pour l'installation d'hydrantes au pénitencier des hommes; — un crédit de 1,100 fr. pour l'introduction dans le canton du service anthropométrique; — une allocation de 2,650 fr. en faveur de l'Ecole mécanique de Couvet; — un crédit de 8,000 fr. pour correction de la

Reuse à Couvet; — l'augmentation du nombre des gardiens-surveillants au pénitencier des hommes.

La séance est suspendue.

A la reprise, discussion du rapport du Conseil d'Etat à l'appui de deux projets de décret, savoir:

A. le premier approuvant: 1. la résiliation du bail du chemin de fer du Jura-Neuchâtelois, et la liquidation de la société d'exploitation; 2. la participation de l'Etat de Neuchâtel à la constitution d'une nouvelle société d'exploitation sous le nom de « Compagnie du Jura-Neuchâtelois », et la remise à bail de la ligne à cette compagnie;

B. le second exprimant la reconnaissance du pays à la Société d'exploitation du chemin de fer du Jura-Neuchâtelois et au citoyen Henri Wittwer, son ancien directeur.

Les intéressés à la Compagnie sont l'Etat qui prendra des actions pour 250,000 fr.; la commune de Neuchâtel, pour 100,000 fr.; celle de la Chaux-de-Fonds, pour 100,000 fr.; celle du Locle, pour 45,000 fr.; celle de Cernier, pour 5,000 fr.; au total 500,000 fr. soit 100 actions de 5000 fr.

Le projet de statuts de la Compagnie prévoit notamment: l'attribution à l'Etat de la moitié des droits de vote représentés dans les assemblées générales des actionnaires; la nomination d'un conseil d'administration de onze membres, dont quatre désignés par le Conseil d'Etat; le paiement d'une allocation annuelle ajoutée aux charges d'exploitation (art. 32 des statuts) et qui serait d'au moins mille francs au profit du fonds de réserve appartenant à l'Etat et vingt mille francs au profit du fonds de secours et de retraite en faveur du personnel; les voies et moyens pour couvrir les déficits éventuels par contributions à payer comme suit:

Dix-sept et demi pour cent par la commune de la Chaux-de-Fonds, avec maximum annuel fixé à dix-sept mille cinq cents francs;

Cinq pour cent par la commune de Neuchâtel, avec maximum annuel fixé à cinq mille francs;

Deux et demi pour cent par la commune du Locle, avec maximum annuel fixé à deux mille cinq cents francs;

Soixante-quinze pour cent par l'Etat de Neuchâtel, soit le solde non limité à un maximum.

Le projet est renvoyé à la commission qui a eu à s'occuper déjà des questions de chemins de fer et dont la composition est la suivante: MM. Martin, Arnold Robert, Pignat, Auberson, H. Calame, Convert, rapporteur, Calame-Colin, Favarger, Adamir Sandoz, Ulrich, S. de Perregaux, Mosimann et Hælliger.

Cette commission rapportera dans une session qui aura lieu sous peu.

La séance est levée à midi et demi. Session close.

**Jura-Neuchâtelois.** — Le Conseil général de la Chaux-de-Fonds a pris acte des modifications introduites dans les statuts de la nouvelle compagnie projetée. De son côté, le Conseil général du Locle a adopté le projet de statuts modifié dans une conférence tenue à Neuchâtel.

**Voiture de malades.** — Il est arrivé une voiture destinée au transport des malades des communes de Cortaillod et de Boudry.

C'est un véhicule léger, pratiquement aménagé, qui paraît répondre aux exigences de ce mode de transport.

L'acquisition en a été faite par un comité privé composé de personnes des deux localités, et a été facilitée par des subventions communales auxquelles se sont ajoutés les dons des collègues d'anciens des deux paroisses, ceux de la Fabrique de Cortaillod, du Fonds Suchard et de quelques particuliers.

**Cormondrèche.** — On nous écrit de cette localité:

« L'accident survenu à Corcelles mercredi passé ne s'est pas produit exactement comme le relate la « Feuille d'avis » d'hier.

Mardi, dans l'après-midi, trois petits garçons s'amusaient aux abords d'un sentier de vignes; voyant que la porte n'était pas complètement ouverte, deux d'entre eux la saisirent en haut pour la pousser en arrière. A peine l'eurent-ils touchée, le mur, en très mauvais état, s'éroula sur eux; un des deux n'eut que quelques contusions sans gravité à une jambe, l'autre, le petit G., reçut la porte chargée d'un énorme quartier de pierre sur le corps. Le frère du petit malheureux, qui se trouvait à quelques pas seulement, se précipita à leur secours et les retira de cette fâcheuse position; le petit G., transporté immédiatement à l'Hospice de la Côte, succombait à une fracture du crâne, trois quarts d'heure après. Il n'a pas la tête écrasée et ne s'était pas mis à califourchon sur la porte, comme le disait l'article communiqué par une personne mal renseignée; cet accident n'est dû absolument qu'au mauvais état du mur et non aux enfants, du reste on en est à se demander comment on a pu suspendre cette porte sans voir qu'il y avait grand danger, et pourquoi le propriétaire a également pu laisser son mur dans un état d'entretien aussi défectueux. »

**Ponts.** — Une jeune fille de 16 ans, en service chez un agriculteur de Martel-Dernier, était occupée mercredi à battre du grain au moyen d'une machine, quand sa main droite fut saisie par le baltoir et broyée. La malheureuse a été immédiatement conduite à l'hôpital Pourtalès.

## DERNIÈRES NOUVELLES

Huttwyli, 12 octobre.

M. Jost, conseiller national, de Langnau, refuse définitivement d'accepter une nouvelle candidature.

Paris, 12 octobre.

M. Grosjean est venu dans la matinée de jeudi au Luxembourg. Il y a appris qu'il était l'objet d'une ordonnance de non-lieu. M. Grosjean a annoncé qu'il enverrait cette après-midi ses témoins à M. Melcot.

Paris, 12 octobre.

Le tribunal correctionnel a condamné à deux ans de prison les nommés Furrmann et Dujardin, qui avaient blessé le commissaire de police à la rue des Boulets le 5 août dernier. Sébastien Faure a été condamné à deux mois de prison pour avoir provoqué une manifestation sur la place de la République.

Grenoble, 12 octobre.

Des perquisitions ont été opérées ce matin au siège de plusieurs associations nationalistes et chez diverses personnalités du parti. De nombreux documents ont été saisis.

Rome, 12 octobre.

L'« Osservatore romano » dément que le pape ait proposé sa médiation dans le conflit entre l'Angleterre et le Transvaal, et que cette médiation ait été repoussée.

Le Cap, 12 octobre.

M. Schreiner a prononcé au Parlement un discours dans lequel il a fait un appel véhément, afin que tous réunissent leurs efforts en vue du maintien de la paix.

Une réunion des membres locaux de l'Afrikander Bond a été tenue à Breda-dorp et a envoyé un télégramme de félicitations au président Krüger à l'occasion de son anniversaire.

Johannesbourg, 12 octobre.

Le commissariat spécial délivre très peu de permis de séjour aux résidents anglais désireux de rester au Transvaal. Ceux qui ont obtenu cette autorisation ont dû jurer d'obéir et de ne rien faire qui pût porter préjudice à l'indépendance du pays.

Mafeking, 12 octobre.

Un fort détachement a quitté Willd (?), allant à la frontière avec de la grosse artillerie et du matériel d'ambulance.

Lourenço-Marqués, 12 octobre.

On annonce que les Boers ont miné trois piles du pont de Komatiport.

Durban, 12 octobre.

Charlestown est actuellement complètement désert. On attend une occupation de Newcastle dans la soirée et, en prévision de cet événement, le directeur général des chemins de fer a ordonné de ramener en arrière tout le matériel roulant.

Pietermaritzburg, 12 octobre.

On organise un corps de uitlanders pour combattre le Transvaal. Tous les hommes du Natal appartenant à la réserve sont convoqués.

## DERNIÈRES DÉPÊCHES

(SERVICE SPÉCIAL DE LA FEUILLE D'AVIS)

Berne, 13 octobre.

Rappelant des expériences fâcheuses faites récemment, l'administration fédérale du matériel de guerre met en garde les officiers contre l'achat précipité d'objets d'équipement nouveau modèle. Elle craint que les officiers qui apporteraient trop de hâte dans leurs achats n'entrent en possession d'objets qui ne seraient pas à l'ordonnance et qu'ils paieraient fort cher.

Elle rappelle que la Confédération fournira gratis à l'avenir, aux officiers nouvellement nommés, tout leur équipement et qu'elle remettra au prix coûtant ces mêmes objets aux officiers plus anciens de grade. L'administration engage donc les officiers à se hâter d'autant moins de faire leurs achats qu'il n'y a plus de service en perspective cette année.

Berne, 13 octobre.

Le parti socialiste de Berne a décidé hier de porter une liste compacte de cinq candidats au Conseil national, soit MM. Moor, Muller, Brüstlein, Schertz et Wassilief.

La Haye, 12 octobre.

Sur la demande du Transvaal, le gouvernement a consenti à ce que le consul des Pays-Bas à Londres fut chargé des intérêts sud-africains en Angleterre.

LONDRES, 13 octobre.

La réponse de l'Angleterre à l'ultimatum du Transvaal a été envoyée le 10 octobre à sir Alfred Milner. Il lui est enjoint d'informer le gouvernement du Transvaal que ses conditions sont telles que le gouvernement anglais juge impossible de les discuter.

Prétoria, 13 octobre.

L'agent britannique partira aujourd'hui. L'état de siège a été proclamé hier. Les Anglais sans permis de séjour devront quitter le Transvaal dans un délai de dix jours.

Washington, 13 octobre.

Le ministre d'Etat publie une note officielle disant que le président Mac Kinley a reçu un grand nombre de pétitions pour qu'il offrît sa médiation entre l'Angleterre et le Transvaal, mais qu'il ne juge pas opportun de faire aucune démarche dans ce sens, n'ayant reçu aucun avis indiquant que sa médiation éventuelle serait acceptée par l'Angleterre ou le Transvaal et rien ne justifiant une offre sans appel.

Batavia, 13 octobre.

Un grand tremblement de terre s'est produit dans l'île de Cerani (Moluques). Wahaai est détruit, le nombre des morts est de 4000 et celui des blessés de 500.

**Monsieur et Madame Jacob Gerster-Ryser et leurs enfants,** à Cormondrèche, Berne, Paris et Bordeaux, Madame et Monsieur Eugène-David Gerster et famille, à Auvornier, Mademoiselle Mathilde Gerster, à Auvornier, Monsieur Jules Gerster et famille, à Lovresse, Mademoiselle Elisa Gerster, à Saint-Petersbourg, Madame veuve Elisa Gerster et famille, à Cormondrèche, Madame veuve Schertenleib et famille, à Heimiswyl, Madame et Monsieur Schär et famille, à Seedorf, ainsi que les familles Ryser, Kutter et Bardet, ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher enfant, frère, neveu et cousin,

**JULES GERSTER,**

enlevé subitement à leur affection, à la suite d'un accident, dans sa 6<sup>me</sup> année.

Cormondrèche, le 11 octobre 1899.

L'Eternel l'avait donné, l'Eternel l'a ôté, que le nom de l'Eternel soit béni.

Job I, v. 21.

L'ensevelissement auquel ils sont priés d'assister aura lieu samedi 14 courant, à 1 heure après midi.

10014

Bourse de Genève, du 12 octobre 1899.

| Actions         | Obligations             |        |
|-----------------|-------------------------|--------|
| Central-Suisse  | 3 1/2 % f. d. ch. de f. | 97. —  |
| Jura-Simplon    | 3 1/2 % f. d. ch. de f. | 103.50 |
| Id. priv.       | 3 1/2 % Gen. à lots     | 483. — |
| Id. bons        | Prior. oct. 4 1/2 %     | 3/2    |
| N-E Suis. anc.  | Serbe 4 1/2 %           | 480.50 |
| St-Gothard      | Jura-S. 3 1/2 %         | —      |
| Union-S. anc.   | Franco-Suisse           | —      |
| Bq. Commerce    | N-E Suis. 4 1/2 %       | 608.50 |
| Union fin. gen. | Lomb. anc. 3 1/2 %      | 849. — |
| Paris de Sétif. | Mérid. ital. 3 1/2 %    | 101.50 |
| Alpines         | Gaz de Rio.             | —      |

Bourse de Paris, du 12 octobre 1899.

| (Cours de clôture)   |         |                |         |
|----------------------|---------|----------------|---------|
| 3 1/2 % Français     | 109.52  | Créd. lyonnais | 957. —  |
| Italien 5 1/2 %      | 91.65   | Banque ottom.  | 551. —  |
| Hongr. or 4 1/2 %    | —       | Bq. internat.  | 610. —  |
| Rus. Orient. 4 1/2 % | —       | Suez           | 3810. — |
| Ext. Esp. 4 1/2 %    | 61.15   | Rio-Tinto      | 1209. — |
| Turc D. 4 1/2 %      | 21.85   | De Beers       | 641. —  |
| Portugais 3 1/2 %    | 25. —   | Chem. Autric.  | —       |
| Actions              |         | Ch. Lombards   | —       |
| Bq. de France        | 4215. — | Ch. Saragosse  | 258. —  |
| Crédit foncier       | 708. —  | Ch. Nord-Esp.  | 194. —  |
| Bq. de Paris         | 1053. — | Chartered      | 66. —   |

Pour vente et achat de Valeurs et Fonds publics, s'adr. à JULES MOREL-VEUVE, à Neuchâtel.

RÉUNION COMMERCIALE, 11 octobre 1899

| VALEURS                       | Prix fait | Demandé | Offert |
|-------------------------------|-----------|---------|--------|
| <b>Actions</b>                |           |         |        |
| Banque Commerciale            | —         | —       | 475    |
| Banque du Locle               | —         | —       | 655    |
| Crédit foncier neuchâtel      | —         | —       | 675    |
| La Neuchâteloise              | —         | —       | 412    |
| Jura-Simplon, ordinaires      | —         | —       | 174    |
| Fab. de ciment St-Sulpice     | 960       | —       | —      |
| Grande Brasserie, ordin.      | —         | —       | 490    |
| » priv.                       | —         | —       | 520    |
| Papeterie de Serrières        | —         | —       | 135    |
| Cabl. él., Cortaillod, d'app. | 3800      | —       | 3800   |
| » jouiss.                     | —         | —       | —      |
| Câbles élect. de Lyon         | —         | —       | 1700   |
| » Mannheim                    | —         | —       | —      |
| Régional du Vignoble          | —         | —       | 250    |
| Funiculaire Exaupe-Fran       | —         | —       | 125    |
| Tramway Saint-Blaise          | —         | —       | 480    |
| Soc. ex. Jura-Neuchâtel       | —         | —       | 550    |
| Immeuble Chatoney             | —         | —       | 660    |
| Immeuble Sandoz-Travy         | —         | —       | 270    |
| Salles des Conférences        | —         | —       | 220    |
| Hôtel de Chaumont             | —         | —       | 180    |
| Chocolat Klaus                | —         | —       | 570    |
| Etabl. E. Pernod, Couvet      | —         | —       | 650    |
| 700                           |           |         |        |
| <b>Obligations</b>            |           |         |        |
| Franco-Suisse                 | 3 1/2 %   | —       | 450    |
| Jura-Simplon                  | 3 1/2 %   | —       | 481    |
| Etat de Neuch. 1877           | 4 1/2 %   | 100     | 50     |
| » 3 1/2 %                     | —         | —       | —      |
| Banque Cantonale              | 3 1/2 %   | —       | 95     |
| Com. de Neuch.                | 4 1/2 %   | —       | 100    |
| » 1886                        | 3 1/2 %   | —       | 95     |
| Locle-Ch. de Fonds            | 4 1/2 %   | —       | 100    |
| » 4 1/2 %                     | —         | —       | 100    |
| » 3 1/2 %                     | —         | —       | —      |
| Locle                         | 3 1/2 %   | —       | —      |